

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 28 mars 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 28 mars 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 21 mars 2019. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. TROGRIC M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°22 – DA du 28/03/2019

Rapporteur : M. BERGEROT

Zone Artisanale Haute Epine à Saizerais Vente d'un terrain à la SCI AMB

La Société Civile Immobilière AMB est une société civile immobilière dont le gérant est Monsieur Laurent BLANRUE.

Monsieur BLANRUE a le projet, via cette SCI, de créer un bâtiment pour exploiter une boulangerie pâtisserie sur la ZAE Haute Epine à Saizerais.

Le bâtiment prévu est envisagé sur une superficie de 1 900 m² sur le lot 2. Il est prévu de confier l'exploitation de cet espace boulangerie pâtisserie à une société une fois l'investissement immobilier réalisé.

Le projet foncier et immobilier sera porté par la SCI AMB.

Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des domaines a été saisi et a donné un avis conforme.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable des domaines,
- Après avis favorable de la Commission « Emploi et Développement Economique » du 15 mars 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE la vente d'un terrain d'environ 1 900 m² à la SCI AMB, destiné à la construction d'un bâtiment pour exploiter une boulangerie pâtisserie sur la base de 23 € HT / m² et la signature de l'acte de vente devra intervenir dans les 24 mois.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

DESIGNE l'étude notariale de Maître BALANCY-BAZELAIRE comme conseil en charge d'établir les actes.

**1 ABSTENTION
30 VOTES POUR**

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC